



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 32

absents excusés représentés : 7

absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022

L'an 2022, le **23 juin à 20H30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Salle des Mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Ludovic BRIEY, Patrice KOUAMA, Christophe-Reynald MICHEL, Olivier VAGNEUX

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Charles DARMON donne pouvoir à Pascal LEGRAND (jusqu'au point n°13 inclus), Jérôme DUEZ donne pouvoir à Marie-Lucie CHOISNARD, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Alexis TEILLET, Eric HUIBAN donne pouvoir à Roxane NÉE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Lydia BERNET donne pouvoir à Bruno GUILLAUMOT, Alexis IZARD donne pouvoir à Christophe-Reynald MICHEL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe-Reynald MICHEL

N° 6/138

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N° 6/138
DU JEUDI 23 JUIN 2022
Politique de la Ville - Réussite éducative
FONDS DE SOUTIEN A GRAND-VAUX ET AUX PRES-SAINT-MARTIN 2022

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 27/06/2022
ID : 091-219105897-20220623-DELIB2022138-DE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du 17 juin 2015 portant approbation du Contrat de ville Intercommunal des Portes de l'Essonne et du Protocole de Préfiguration de l'ANRU,

VU la délibération n°13/785 du 28 novembre 2019 portant création du Fonds de soutien à Grand-vaux et aux Prés-Saint-Martin,

VU les crédits alloués aux associations au budget primitif 2022 au titre de la politique de la ville,

VU l'avis du Comité de pilotage qui s'est tenu le 3 juin 2022,

CONSIDERANT que le quartier de Grand-Vaux est engagé dans un processus de rénovation urbaine et qu'il convient de traiter l'humain en parallèle de l'urbain en soutenant les actions de développement social,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir les projets sur le quartier de Grand-Vaux financés au titre de la politique de la ville (Ligne BOP 147, Crédit politique de la ville du Département de l'Essonne, crédits politique de la ville de la CAF ou du Grand Orly Seine Bièvre) et qui ont besoin d'un cofinancement,

CONSIDERANT que le quartier des Prés-Saint-Martin, classé en veille, ne bénéficie plus du soutien des financeurs de la politique de la ville et mérite, lui aussi, une attention particulière,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de concrétiser le soutien de la Municipalité aux associations qui mènent des projets éducatifs, ou d'animation et de vie sociale ou de soutien à la parentalité sur le quartier de Grand-Vaux ou des Prés Saint Martin,

CONSIDERANT que les projets proposés participent au développement d'actions d'intérêt général,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir les associations fragilisées par la crise de la COVID 19,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir les actions initiées sur le quartier prioritaire de Grand-Vaux et le quartier en veille des Prés Saint Martin dont l'objectif est :

- d'accompagner des projets contribuant au renforcement du lien social dans le quartier prioritaire de Grand-Vaux et dans le quartier en veille des Prés Saint Martin
- de soutenir des actions d'animation et de développement social conduites par les associations de proximité
- de soutenir les actions de soutien à la parentalité
- de soutenir les actions éducatives en direction des enfants et des adolescents (ouverture culturelle, développement de la pratique sportive ou culturelle, etc.)

VU l'avis de la commission éducation, jeunesse, culture, sport, vie associative et démocratie locale du 14 juin 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Mathieu FLOWER, Adjoint au Maire délégué à la politique de la ville, et à la démocratie locale,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Abstention : Olivier VAGNEUX

PRECISE que ce fonds permettra de financer les projets respectant les critères suivants :

- Des actions ou des projets qui se tiennent sur le quartier de Grand-Vaux ou le quartier des Prés Saint Martin
- Un fonds de participation réservé à des actions ou des projets, et qui ne constitue pas une aide au fonctionnement de l'association
- Un budget global de l'action inférieur ou égal à 10.000 € (hors contributions volontaires), les projets financés par la politique de la ville (ANCT, CAF, Département ou le Grand Orly Seine Bièvre) et ayant besoin d'un cofinancement n'étant pas soumis à cette condition.
- Un budget équilibré
- Une fourchette de subvention de la ville de 400 € à 3 000 €
- Une priorité aux associations à envergure locale, ou travaillant sur le champ du lien social

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes aux diverses associations pour l'année 2022 :

Nom de l'association	Nom du Projet	Montant
Communauté Jeunesse Antenne ANTEA	ANTEA – Antenne Enfants Adolescents : Permanence d'un psychologue	1 500 €
Savigny ROLLERSOCCER CLUB 91	Journées de démonstration et d'initiation à la pratique du Roller Soccer	400 €
ACCES	Camion « Livres en balade »	1 100 €
Club de baseball softball « Les lions » de Savigny-sur-Orge	Pass cité « Eté des Assos » 2022	2 000 €
SAVIGNY HANDBALL 91	Hand'quartier	2 000 €
EVOLUSCIENCES	L'importance des énergies renouvelables	1 400 €
LES BALADINS DES ETOILES	2 Spectacles de Magie et Arts du cirque dans le cadre d'un goûter parents/enfants	1 600 €
	TOTAL	10 000 €

DIT que le total de la dépense en résultant sera imputé à la nature 6574 du budget concerné.

DIT que les associations subventionnées seront tenues de fournir un bilan qualitatif et financier du projet avant le 30 juin 2023 au plus tard.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexis TEILLET
Maire

